## **COMMUNE DE BAYONNE**

Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017 DELIBERATION N° 64

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents**: M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

deliberations n° 1 a 41 et la motion).

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 43

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en mairie le ......

> Et du dépôt au titre du contrôle de légalité le

> > Le Maire

#### **OBJET: RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs.**

Entendu le rapport de Mme Durruty,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme suit :

### - CREATIONS DE POSTE :

Pour pourvoir les postes laissés vacants par des mobilités internes ou externes :

- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'attaché
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe

Dans le cadre du redimensionnement de l'équipe du Musée Bonnat Helleu au regard de l'envergure du futur établissement et des enjeux organisationnels et humains inhérents à son fonctionnement, après avis du Comité technique du 19 octobre 2017 :

- 1 poste de conservateur du patrimoine en chef

Dans le cadre du transfert de l'activité animation "seniors" assurée jusque là par le centre communal d'action sociale, après avis du Comité technique du 13 octobre 2017 :

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif
- <u>- SUPPRESSIONS DE POSTES</u> ayant fait l'objet d'un rapport présenté au comité technique du 13 octobre 2017, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe
- 1 poste d'agent de maitrise
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>re</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe

- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste de technicien

Ont signé au registre les membres présents.

## ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme HERRERA LANDA (sans appréciation pour le mandat détenu) ne prend pas part au vote. M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent.

> Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne